



DSA VS MUSK

TENSION TRANSATLANTIQUE SUR LA GOUVERNANCE NUMÉRIQUE

**Entre régulation européenne, innovation
américaine et quête d'un équilibre
souverain**

Institut Transatlantique pour le Renouveau Occidental

Table des Matières



EXECUTIVE SUMMARY

INTRO : LE CONFLIT DSA-X EN CONTEXTE

Background : Origines du conflit

DÉCONNEXION ÉLITES / CITOYENS : UN STRESS-TEST POUR LES DÉMOCRATIES OCCIDENTALES

1. The problem : Tension persistante entre régulation technocratique et attentes souveraines
2. Enjeux structurels : souveraineté, innovation et cohérence réglementaire
3. The Solution: Articuler profondeur européenne et efficacité américaine

CONCLUSION : RECONNECTER SOUVERAINETÉ, INNOVATION ET RESPONSABILITÉ

SYNTHÈSE

Executive Summary

L'application du Digital Services Act (DSA) et l'amende de 120 millions d'euros infligée à la plateforme X dépasse le cadre d'un contentieux réglementaire.

Elle révèle une fracture structurelle entre deux modèles de gouvernance numérique aujourd'hui en concurrence :

- un **modèle européen fondé sur la régulation ex ante, la conformité** et la réduction des risques,
- un **modèle américain privilégiant l'innovation, la responsabilité a posteriori** et la liberté d'expérimentation.

Cette tension s'inscrit dans un contexte chiffré révélateur. Depuis l'entrée en vigueur du DSA, les Very Large Online Platforms (VLOP) font face à des coûts de conformité estimés à plus d'un milliard d'euros pour les acteurs globaux, tandis que l'Union européenne ne représente plus qu'environ 20 % de la capitalisation mondiale du secteur technologique, contre plus de 60 % pour les États-Unis.

Parallèlement, les usages évoluent rapidement : certaines plateformes, malgré – ou en raison de – la pression réglementaire, se sont imposées comme sources d'information centrales dans plusieurs pays européens.

La séquence autour de X met en évidence trois effets majeurs :

1. Un décalage croissant de légitimité entre autorités de régulation technicisées et publics numériques fragmentés.
2. Des effets contre-productifs de la régulation, dont l'effet Streisand, qui tend à renforcer la visibilité des acteurs ciblés.
3. La transformation progressive d'un cadre réglementaire interne en enjeu transatlantique, exposant l'Union européenne à des réactions économiques et politiques explicites de la part des États-Unis.

Dans ce contexte, la mise en œuvre du DSA apparaît comme un test de crédibilité stratégique. La question n'est plus seulement de savoir si l'Europe doit réguler, mais comment réguler sans freiner l'innovation, sans accentuer la défiance institutionnelle et sans affaiblir sa position dans la compétition technologique mondiale.

Les recommandations formulées dans cette note visent précisément à rééquilibrer cette mise en œuvre, à partir des effets observés.

Key Takeaways

1. Le différend illustre deux modèles de gouvernance : un modèle européen fondé sur la régulation, un modèle américain centré sur l'innovation et la liberté d'expression.
2. La déclaration de Musk trouve un écho dans des sociétés européennes où la méfiance envers les institutions technocratiques demeure élevée.
3. La controverse renforce un débat plus large sur la légitimité des régulateurs dans un espace numérique hautement politisé.

Intro : Le Conflit DSA-X en Contexte

Le conflit entre l'Union européenne et X illustre une tension géopolitique centrale dans la gouvernance numérique occidentale. D'un côté, un modèle européen fondé sur la régulation technique et l'harmonisation ; de l'autre, une approche américaine davantage orientée vers l'innovation rapide et la liberté d'expression. Le 5 décembre 2025, la Commission européenne sanctionne X pour "infractions à la transparence" : pastilles bleues payantes jugées trompeuses, manque de clarté sur la publicité, accès aux données restreint pour les chercheurs. Henna Virkkunen, vice-présidente exécutive chargée de la souveraineté technologique, précise que la décision vise la protection des utilisateurs et n'a "rien à voir avec la censure".

La réponse d'Elon Musk — "The EU should be abolished and sovereignty returned to individual countries" (L'UE devrait être abolie et la souveraineté rendue à chaque pays) — rencontre un écho immédiat. En France, où 57 % des citoyens considèrent l'UE comme trop bureaucratique et déconnectée (Cluster17, décembre 2024), cette déclaration alimente un réflexe de défiance envers ce qui est perçu comme une abstraction technocratique éloignée des préoccupations nationales.

Cette séquence met en lumière une recomposition profonde des équilibres entre régulation, souveraineté et usages numériques.

Background : Origines du conflit

Le Digital Services Act (DSA), adopté en 2022, encadre les Very Large Online Platforms (VLOP) telles que X. Il leur impose des obligations renforcées en matière de transparence, de signalement et de modération des contenus illégaux, « proportionnées aux risques systémiques qu'elles présentent pour les Européens » (considérant 65 ; article 33, §1-4).

Depuis 2023, X fait l'objet d'une enquête européenne, renforcée en 2025 alors que le débat transatlantique sur la dérégulation s'intensifie, Musk étant régulièrement consulté aux États-Unis sur ces questions.

Le différend s'inscrit également dans une séquence plus ancienne. En août 2024, Thierry Breton avait publiquement mis en garde X au sujet de contenus considérés comme "harmful", quelques jours avant un entretien annoncé entre Musk et Donald Trump. L'amende de 2025 apparaît ainsi comme l'ultime prolongement d'un cycle réglementaire et politique marqué par des rapports de force persistants.

En France, l'Arcom, autorité chargée de l'application du DSA, est régulièrement critiquée pour son positionnement perçu comme insuffisamment neutre. Plusieurs décisions du Conseil d'État — notamment celles examinant le pluralisme médiatique — ont mis en évidence les questions sensibles que pose l'intervention d'un régulateur dans un environnement polarisé. Le rapporteur public, Florian Roussel, a lui-même souligné que la concentration des médias et le rôle d'autorités comme l'Arcom nécessitaient une vigilance accrue en matière d'impartialité.

L'administration américaine critique alors une régulation jugée excessivement intrusive, tandis que, dans l'espace européen, l'activité sur X atteint un niveau inédit. Elon Musk affirme qu'elle est devenue l'une des principales sources d'information dans de nombreux pays de l'UE.

Key Takeaways

1. Le différend illustre deux modèles de gouvernance : un modèle européen fondé sur la régulation, un modèle américain centré sur l'innovation et la liberté d'expression.
2. La déclaration de Musk trouve un écho dans des sociétés européennes où la méfiance envers les institutions technocratiques demeure élevée.
3. La controverse renforce un débat plus large sur la légitimité des régulateurs dans un espace numérique hautement politisé.

La séquence autour du DSA agit comme un stress test pour les démocraties européennes, révélant un décalage croissant entre régulation technocratique et perceptions citoyennes.

1. Le problème: Tension persistante entre régulation technocratique et attentes souveraines

Pour une partie croissante de l'opinion européenne, le DSA apparaît comme l'expression d'un pouvoir technocratique éloigné des préoccupations nationales. Cette perception s'inscrit dans une réflexion plus large que formule déjà C. Wright Mills (*The Power Elite*, 1956) : certaines élites administratives tendent à privilégier l'harmonisation supranationale au détriment de la légitimité démocratique, alimentant un sentiment de défiance contre l'establishment bruxellois.

En France, cette dynamique est particulièrement visible : **57 %** des sondés considèrent l'UE comme trop bureaucratique et déconnectée (Cluster17, déc. 2024). Comme le soulignent les analyses de Jabko (*Conflicts of Sovereignty*, 2020), la légitimité des institutions européennes repose en équilibre instable entre expertise technocratique et attentes démocratiques, nourrissant une tension structurelle entre décisions élitistes et aspirations populaires. L'amende contre X accentue alors ce phénomène. La plateforme – que Musk présente comme une « digital public square » ou « place publique numérique » – est devenue l'une des principales sources d'information dans plusieurs pays européens, reflet d'un plébiscite croissant des utilisateurs.

La réaction d'Elon Musk, qui dénonce publiquement une approche jugée excessivement centralisée, trouve alors un écho dans une opinion déjà marquée par une certaine défiance. Benedict Anderson (*Imagined Communities*, 1983) rappelle que les nations se construisent à travers des imaginaires collectifs, et que les cadres institutionnels – lorsqu'ils sont perçus comme légitimes ou, au contraire, comme distants – peuvent façonner ou contraindre ces imaginaires. La régulation numérique impose de ce point de vue un rapport inédit entre normes, souveraineté et expression publique.

L'épisode met aussi en évidence un paradoxe : la volonté de mieux encadrer l'espace numérique peut produire des effets non intentionnels, tels qu'une amplification de la visibilité de la plateforme ciblée — un effet Streisand désormais bien documenté. Cette dynamique nourrit la perception d'un décalage entre objectifs affichés et résultats concrets.

La question du deux poids deux mesures revient régulièrement dans le débat : l'intensité du contrôle exercé sur X apparaît, aux yeux de certains observateurs, plus forte que celle appliquée à d'autres grandes plateformes comme Meta ou TikTok, alimentant un sentiment d'incohérence. S'ajoute l'enjeu économique : les obligations de conformité au DSA pourraient représenter plus d'un milliard d'euros annuels pour les plus grandes plateformes, renforçant les inquiétudes quant à la capacité de l'Europe à rester compétitive dans l'économie numérique globale, amplifiant le décrochage européen. Cela donne raison à la formule abrupte, dont la force tient à son réalisme perçu : "America innovates, China imitates, Europe regulates". La conformité, à l'image du DSA, ne crée pas de valeur : elle dissuade les entrepreneurs, atrophie l'économie par sa réglementation maladive au détriment de la création réelle de richesses.

Key Takeaways

1. Les données d'opinion montrent un écart durable entre les préférences administratives et les attentes citoyennes en matière de régulation européenne.
2. La transformation de X en « place publique numérique » reflète un repositionnement des usages, amplifié par la visibilité accrue provoquée par la sanction.
3. L'épisode illustre un risque de décalage entre politiques publiques et imaginaires collectifs, selon une dynamique théorisée par Anderson et Jabko.

2. Enjeux structurels : souveraineté, innovation et cohérence réglementaire

La régulation européenne affirme son ambition de transparence et de protection des utilisateurs. Toutefois, son niveau de technicité — juridique comme administrative — complexifie la lisibilité pour les citoyens comme pour les entreprises.

Certains observateurs y voient un risque de politicisation implicite de la régulation, notamment lorsqu'elle touche à la modération et à la circulation de contenus sensibles. Des débats similaires ont émergé aux États-Unis autour de pratiques qualifiées de "censorship-by-proxy", documentées notamment dans l'affaire Missouri v. Biden (Cour d'appel du 5^e circuit, 2023). Ce phénomène — encore discret dans le débat français, mais bien identifié par les juristes américains (voir Klonick, Harvard Law Review, 2017) — désigne les situations où une autorité publique n'intervient pas directement dans la modération de contenus, mais oriente ou incite des acteurs privés à le faire. La modération devient alors une fonction hybride, privée mais influencée, parfois de manière informelle, par des attentes institutionnelles.

Ces mécanismes peuvent prendre plusieurs formes : signaux officiels, recommandations techniques, demandes de retrait ciblées, ou encore surconformité anticipée de la part des plateformes souhaitant éviter sanctions ou litiges. S'ils s'inscrivent souvent dans un objectif légitime de sécurité numérique – lutte contre la désinformation, protection de l'intégrité civique – ils soulèvent une question centrale : où se situe la frontière entre coopération nécessaire et influence disproportionnée sur la liberté d'expression ou le pluralisme ?

Les controverses américaines l'ont montré : cette frontière est délicate, et la gouvernance numérique moderne repose désormais sur des interactions complexes entre autorités publiques et infrastructures privées. Au-delà des trajectoires institutionnelles, ce débat renvoie à un enjeu plus large : comment concilier liberté d'expression, intégrité de l'espace public et compétitivité technologique dans un contexte de rivalités géopolitiques croissantes ?

Au-delà de ses effets internes, la mise en œuvre du Digital Services Act commence à produire des répercussions externes immédiates. Plusieurs signaux récents en provenance de Washington indiquent que la régulation numérique européenne est désormais perçue comme un instrument susceptible de restreindre l'activité d'entreprises technologiques, y compris européennes.

Des mises en garde publiques ont notamment évoqué des réponses possibles visant des acteurs comme Spotify ou Mistral, présentés comme exposés à des effets indirects de la réglementation européenne. Selon l'exécutif américain, certaines dispositions du cadre numérique européen viseraient à « restreindre, limiter et décourager » l'activité d'entreprises technologiques, en particulier lorsqu'elles opèrent sur des marchés transatlantiques intégrés.

Dans un contexte de tensions commerciales accrues, ces prises de position traduisent une évolution notable : la régulation numérique européenne tend à être appréhendée à Washington non plus comme un cadre technique neutre, mais comme un facteur de déséquilibre économique potentiel, susceptible d'alimenter une repolitisation commerciale des choix réglementaires européens.

Key Takeaways

1. Les dispositifs comme le DSA posent la question de la proportionnalité : où se situe la frontière entre protection légitime et influence excessive sur l'expression publique ?
2. Les débats américains sur la “modération hybride” montrent que ces tensions ne sont pas propres à l'Europe mais relèvent d'un défi structurel contemporain.
3. Le contexte géopolitique mondial impose de concilier cohérence réglementaire, liberté d'expression et compétitivité technologique pour éviter un risque accru de politisation transatlantique.

3. The Solution: Articuler profondeur européenne et efficacité américaine

Western Arc défend une approche qui cherche à **réconcilier la tradition européenne de souveraineté nationale avec l'efficacité opérationnelle et l'innovation rapide caractéristiques du modèle américain**.

Ce positionnement s'inscrit dans une réflexion théorique plus large sur la relation entre élites administratives, souveraineté démocratique et espace public numérique.

Pour comprendre les tensions actuelles entre institutions européennes, citoyens et plateformes numériques, il est utile de s'appuyer sur des cadres théoriques qui éclairent ces dynamiques depuis longtemps. Frantz Fanon montrait déjà que lorsque les élites — qu'elles soient technocratiques ou bureaucratiques — se détachent des réalités vécues par les populations, elles peuvent affaiblir la conscience politique et la participation démocratique (*The Wretched of the Earth*, 1961). Cette grille de lecture permet de comprendre pourquoi certaines décisions réglementaires, perçues comme éloignées du terrain, rencontrent aujourd'hui une résistance symbolique.

Dans une perspective plus institutionnelle, Richard Tuck rappelle que les démocraties modernes reposent sur une tension constante entre souveraineté populaire et structures administratives complexes, tension qui tend à s'accentuer lorsque les outils de gouvernance se technicisent (*The Sleeping Sovereign*, 2016). Cette analyse éclaire précisément le débat contemporain sur la légitimité des régulations numériques et la perception d'un décalage entre ambitions technocratiques et attentes citoyennes.

Dans les faits, la séquence post-amende montre la complexité de la situation : X connaît une hausse d'activité inédite en Europe, tandis que plusieurs responsables américains dénoncent des réglementations jugées "asphyxiantes". Ces divergences transatlantiques invitent à repenser la coopération future : articulation des normes, reconnaissance des besoins de souveraineté, convergence opérationnelle sur les questions de sécurité numérique.

L'enjeu dépasse les acteurs individuels. Il s'agit de définir un cadre occidental capable de protéger la liberté, de favoriser l'innovation et d'assurer la légitimité démocratique des outils de régulation. Le débat actuel, loin d'être un affrontement ponctuel, esquisse les contours de cette redéfinition.

Key Takeaways

- 1.La situation démontre la nécessité d'un modèle occidental articulant souveraineté démocratique, innovation technologique et lisibilité institutionnelle.
- 2.Les travaux de Fanon et Tuck éclairent les tensions persistantes entre élites administratives et souveraineté populaire dans les démocraties modernes.
- 3.Une approche transatlantique plus cohérente permettrait d'éviter les asymétries de régulation et de renforcer la résilience de l'espace numérique occidental.



WESTERN
ARC

RECOMMANDATIONS POUR RÉÉQUILIBRER LA MISE EN ŒUVRE DU DSA

De l'Analyse aux Recommandations

Fondées sur les constats de cette note, ces recommandations visent à corriger les effets observés du DSA sans remettre en cause ses objectifs fondamentaux. Elles s'appuient sur une **approche transatlantique équilibrée**, pour renforcer la légitimité, l'innovation et la souveraineté occidentale.

Mettre en place une évaluation indépendante et annuelle des effets du DSA

- Portant sur l'impact sur la diversité de l'information, les usages numériques, les coûts de conformité et l'innovation.

Renforcer la transparence des interactions entre régulateurs et plateformes

- Via un registre public des demandes et signalements.

Introduire un principe opérationnel de proportionnalité économique

- Évaluant l'impact sur les PME et les effets anticoncurrentiels.

Clarifier juridiquement la notion de “risque systémique”

- Par une doctrine interprétative européenne avec critères objectifs.

Harmoniser les pratiques nationales de mise en œuvre du DSA

- Avec des lignes directrices communes pour cohérence.

Standardiser l'accès des chercheurs aux données des plateformes

- Via un protocole européen unifié.

Vers une Régulation Adaptive

Ces mesures constituent un socle minimal pour **éviter que la régulation ne devienne contre-productive**. Elles invitent à un renouveau transatlantique, où l'Europe articule profondeur normative et efficacité innovante.

Conclusion : Reconnecter souveraineté, innovation et responsabilité

L'amende infligée au titre du DSA ne clôt pas le débat : elle l'ouvre. Elle révèle un moment de bascule où les questions de souveraineté, de régulation et d'innovation cessent d'être techniques pour redevenir profondément politiques — au sens noble du terme. Les réactions qu'elle a suscitées, y compris celles d'Elon Musk, montrent que la gouvernance numérique est devenue un terrain central de la vitalité démocratique occidentale.

Synthèse

1. Le cas DSA-X marque un tournant : la gouvernance numérique devient une question centrale de légitimité politique et institutionnelle.
2. Western Arc propose un cadre de réflexion reliant profondeur européenne et efficacité américaine pour mieux comprendre ces évolutions.
3. Le défi des années à venir sera d'articuler souveraineté, innovation et responsabilité dans un espace numérique en transformation rapide

Présentation de l'auteur

Nicolas Conquer ([@ConquerNicolas](#)) est le fondateur de Western Arc.

Expert en géopolitique transatlantique et en gouvernance numérique, il a travaillé sur des questions de souveraineté et d'innovation au croisement de Paris et Washington.

Ses analyses visent à reconnecter les traditions européennes avec l'efficacité américaine pour un renouveau occidental.

Il est l'auteur de "Vers un Trump français ?" (Fayard, 2026)



À propos de Western Arc

Dans ce contexte, **Western Arc** ([@WesternArc](#)) entend jouer son rôle : offrir un cadre où les idées circulent, où l'expertise se met en mouvement, et où les traditions européennes peuvent dialoguer avec l'efficacité américaine. Notre mission est de créer des ponts, de former des esprits, et d'éclairer les choix qui s'annoncent.

Nous invitons tous ceux qui souhaitent contribuer à cette réflexion à rejoindre nos travaux, nos échanges et nos programmes : pour comprendre, transmettre et agir avec lucidité. L'Occident n'est pas un héritage immobile ; c'est une dynamique vivante qui se renouvelle lorsque ses institutions, ses cultures et ses innovations s'articulent de manière féconde.

ANNEXE – Sources des données, références académiques et éléments de contexte



1. Sources statistiques et données d'opinion

- Commission européenne, *Standard Eurobarometer 100* (2024).

Indicateurs sur la confiance dans les institutions européennes et la perception de la bureaucratie.

- Cluster17 /Le Grand Continent, *Baromètre d'opinion – Perception de la bureaucratie européenne* (décembre 2024).

- Donnée citée : **57 % des répondants en France estiment l'UE "trop bureaucratique".**

- Google Trends, *Requêtes liées à la souveraineté numérique et à l'amende DSA/X*, période 1-10 décembre 2025.

Mise en évidence d'une hausse significative des recherches dans plusieurs pays européens.

2. Sources institutionnelles (UE, États-Unis, décisions de justice)

- Digital Services Act (DSA), Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil, 19 octobre 2022.

Cadre légal régissant les obligations des plateformes *Very Large Online Platforms* (VLOP).

- Commission européenne, *Statement on DSA enforcement – X case*, 5 décembre 2025.

Motifs avancés : transparence publicitaire, design des badges, accès aux données chercheurs.

- Missouri v. Biden (5th U.S. Circuit Court of Appeals, 2023), Décision fédérale examinant l'influence potentielle d'autorités publiques sur la modération de contenus en ligne.

Référence majeure sur la notion de **modération hybride** et les débats autour du "censorship-by-proxy".

- Conseil d'État, décisions relatives au pluralisme et au rôle de l'Arcom (2022–2024).

Références aux débats sur la neutralité et l'impartialité du régulateur audiovisuel / numérique.

3. Références académiques et travaux théoriques

- Mills, C. Wright, *The Power Elite*, Oxford University Press, 1956.

Analyse sur la distance perçue entre élites administratives et citoyens.

- Jabko, Nicolas, *Conflicts of Sovereignty*, Cambridge University Press, 2020.

Travaux sur la légitimité, les tensions entre technocratie et souveraineté démocratique, et la fragmentation du pouvoir en Europe.

- Klonick, K., "The New Governors: The People, Rules, and Processes Governing Online Speech", *Harvard Law Review*, 2017.

Référence fondatrice sur la régulation privée de l'expression en ligne.

- Anderson, Benedict, *Imagined Communities*, Verso, 1983.

Ouvrage théorique sur la construction des imaginaires nationaux

ANNEXE – Sources des données, références académiques et éléments de contexte



- Tuck, Richard, *The Sleeping Sovereign*, Cambridge University Press, 2016.
Analyse des tensions récurrentes entre souveraineté populaire et structures administratives modernes.

4. Sources contextuelles – Posts et déclarations publiques

- Musk, Elon, Post X du 5 décembre 2025 : "The EU should be abolished and sovereignty returned to individual countries."
- Données publiques X (2025) : interactions estimées > 130 000 sur la séquence post-sanction.
- Henna Virkkunen, Vice-présidente exécutive en charge de la souveraineté technologique, déclaration lors du point presse du 5 décembre 2025 sur le DSA et X.



WESTERN
ARC

RECOMMANDATIONS POUR RÉÉQUILIBRER LA MISE EN ŒUVRE DU DIGITAL SERVICES ACT (DSA)

**Régulation, innovation et équilibre transatlantique à
l'heure des plateformes globales**

*Document de recommandations fondé sur l'analyse Western Arc n°1
« DSA vs Musk : tension transatlantique sur la gouvernance numérique »"*

Institut Transatlantique pour le Renouveau Occidental

Intro – De l'analyse aux recommandations

L'analyse du différend entre la Commission européenne et la plateforme X met au jour des tensions structurelles qui ne peuvent plus être traitées comme des anomalies ponctuelles. Le cas X agit comme un révélateur : il expose des fragilités plus profondes de la gouvernance numérique européenne, liées à la **lisibilité de la régulation**, à la **proportionnalité des obligations imposées**, à la **légitimité perçue des autorités de contrôle**, ainsi qu'aux **effets indirects sur les usages numériques et la compétitivité technologique du continent**.

Ces constats appellent désormais un déplacement du débat : il ne s'agit plus seulement d'énoncer des principes, mais d'examiner les effets concrets de la mise en œuvre du DSA. Si les objectifs du règlement — protection des utilisateurs, lutte contre les contenus illégaux, prévention des risques systémiques — ne sont pas remis en cause, leur traduction opérationnelle soulève des interrogations croissantes, documentées depuis l'entrée en vigueur du dispositif.

Les recommandations qui suivent s'inscrivent dans cette logique. Elles ne procèdent ni d'un rejet de la régulation, ni d'un plaidoyer idéologique, mais d'une analyse fondée sur :

- les constats empiriques développés dans la note Western Arc n°1,
- des données d'opinion et d'usage,
- la littérature académique sur la gouvernance numérique et la légitimité institutionnelle, des comparaisons transatlantiques éclairant les effets différenciés des cadres réglementaires.

Recommandation 1 – Mettre en place une évaluation indépendante et annuelle des effets du DSA

Constat

L'analyse montre un décalage entre les intentions du DSA et certains effets observés : effet Streisand, hausse de la défiance institutionnelle, coûts de conformité élevés et asymétriques, perception d'une régulation peu lisible pour les citoyens.

Recommandation

Il est recommandé d'instaurer une **évaluation indépendante annuelle** du DSA, portant notamment sur :

- l'impact sur la diversité de l'information,
- les effets sur les usages numériques,
- les coûts de conformité pour les plateformes,
- les conséquences sur l'innovation et l'attractivité du marché européen.

Justification

- Les coûts de conformité pour les grandes plateformes sont estimés à **plusieurs centaines de millions d'euros par an**, pouvant atteindre **près d'1 Md€** pour certaines VLOP.
- Si le DSA a été précédé d'analyses d'impact, aucun mécanisme européen n'a encore été mis en place pour mesurer de manière transparente ses effets réels depuis son entrée en vigueur.

Recommandation 2 – Renforcer la transparence des interactions entre régulateurs et plateformes

Constat

Les débats autour de la modération hybride montrent que la frontière entre coopération réglementaire légitime et influence institutionnelle indirecte reste insuffisamment clarifiée.

Recommandation

Créer un **registre public européen** recensant :

- les demandes, recommandations ou signalements émanant des autorités publiques,
- leur fondement juridique,
- leur nature (information, alerte, injonction).

Justification

- Des mécanismes comparables ont été débattus aux États-Unis à la suite de l'affaire Missouri v. Biden (2023).
- La littérature juridique (Klonick, Keller) souligne que la transparence est un facteur clé de légitimité dans la régulation des plateformes.

Recommandation 3 – Introduire un principe opérationnel de proportionnalité économique

Constat

L'application du DSA tend à produire des effets asymétriques : les grandes plateformes peuvent absorber les coûts, tandis que les acteurs plus petits sont dissuadés ou ralents dans leur développement.

Recommandation

Intégrer un **principe formalisé de proportionnalité économique**, évaluant systématiquement :

- l'impact des obligations sur les PME et scale-ups,
- les risques de barrières à l'entrée,
- les effets anticoncurrentiels indirects.

Justification

- L'OCDE a identifié la sur-conformité réglementaire comme un facteur de concentration accrue des marchés numériques.
- Sans correctif, le DSA pourrait renforcer involontairement la position dominante des acteurs déjà établis.

Recommandation 4 – Clarifier juridiquement la notion de “risque systémique”

Constat

La notion de risque systémique (DSA, considérant 65 ; article 33) demeure largement interprétable, ce qui crée une incertitude juridique et opérationnelle pour les plateformes comme pour les régulateurs.

Recommandation

Publier une **doctrine interprétative européenne** précisant :

- les critères objectifs de qualification du risque,
- les seuils déclencheurs,
- les obligations associées à chaque niveau de risque.

Justification

- L'article 33 du DSA laisse une marge d'appréciation importante aux autorités compétentes.
- Une clarification renforcerait la sécurité juridique et la prévisibilité du cadre réglementaire.

Recommandation 5 – Harmoniser les pratiques nationales de mise en œuvre du DSA

Constat

L'analyse montre une hétérogénéité croissante dans l'interprétation et l'application du DSA par les autorités nationales de référence, alimentant une perception de fragmentation réglementaire.

Recommandation

Mettre en place des **lignes directrices opérationnelles communes**, régulièrement actualisées, afin d'harmoniser :

- les pratiques de contrôle,
- les procédures de sanction,
- les exigences de reporting.

Justification

- Une application divergente fragilise la cohérence du marché numérique européen.
- L'harmonisation renforce la lisibilité pour les acteurs économiques et la crédibilité des autorités.

Recommandation 6 – Standardiser l'accès des chercheurs aux données des plateformes

Constat

Les obligations de transparence à destination des chercheurs font l'objet d'interprétations divergentes, sources de contentieux et d'incertitude.

Recommandation

Définir un **protocole européen standardisé** pour l'accès aux données :

- critères d'éligibilité des chercheurs,
- formats techniques,
- garanties juridiques pour les plateformes.

Justification

- Une standardisation réduirait les conflits d'interprétation.
- Elle renforcerait la production de connaissances indépendantes sur les risques systémiques.

Conclusion – Quand la régulation se coupe de ses propres objectifs

Le cas analysé met en lumière un problème désormais difficile à ignorer : la **mise en œuvre du DSA tend à produire des effets qui contredisent partiellement ses objectifs affichés**.

L'absence d'évaluation ex post, la complexité croissante des obligations et l'asymétrie des coûts interrogent directement la soutenabilité du modèle actuel.

Les recommandations formulées constituent un minimum institutionnel. Sans correction rapide, la régulation européenne risque de renforcer la défiance qu'elle prétend contenir, tout en décourageant les dynamiques d'innovation nécessaires à la compétitivité du continent.

Dans un environnement technologique marqué par la vitesse et la rivalité stratégique, une gouvernance qui ne s'ajuste pas devient un facteur de vulnérabilité.



Rejoignez www.thewesternarc.org

Suivez [@WesternArc](#)